

PILLAC - 16390

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 26 février 2026 à 20h30

Rappel de l'ordre du jour (convocation du 16 février 2026)

Sont présents :

- M. Dominique STREIFF
- Mme Viviane BERTHELOMET
- Mme Geraldine BOUILLON
- Mme Lysiane BOURON
- M. Jeannick EHRENMANN
- M. Philippe KIPP
- Mr Cyril VERGNON

Absents : M. Valentin GILLET donne pouvoir à M.Cyril VERGNON

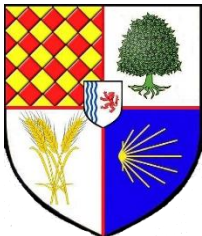
¤

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du CM du 20/11/2025,
- Actions du Maire depuis le 20/11/2025
- Délibération modification des statuts du Syndicat d'eau potable (SEP) du Sud Charente,
- Délibération choix entreprise tracteur
- Délibération financement tracteur
- Délibération travaux église
- Délibération financement travaux de l'église

Budget

- Délibération mise en place d'une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)
- Délibération Mairie Compte de gestion
- Délibération Mairie Compte administratif
- Délibération vote des subventions 2026
- Délibération taux taxe foncière
- Délibération Mairie budget primitif 2026
- Délibération Lotissement Compte de gestion



PILLAC - 16390

- Délibération Lotissement Compte administratif
- Délibération Lotissement budget primitif 2026
- Délibération mise en œuvre de la fongibilité des crédits

- Questions diverses

¤

- **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Lysiane BOURON est désignée secrétaire de séance.

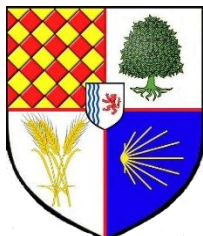
- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20/11/2025**

Pas de remarque sur le compte rendu, celui-ci est adopté.

- **Actions du Maire depuis le 20/11/2025**

- 24/11/2025 Commission développement durable + budget de la CDC
- 27/11/2025 Conseil communautaire
- 5/12/2025 Remise prix Label ville étoilée à Angoulême
- 16/12/2025 Réunion avec la CDC à l'école de St Séverin □ état des lieux de l'école et discussion autour de la mise en place du bloc communal
- 16/12/2025 Réunion du SEP à St Amant (Syndicat d'eau potable)
- 18/12/2025 Conseil communautaire
- 15/01/2026 Conférence des Maires
- 17/01/2026 Vœux du Maire
- 20/01/2026 Débat d'orientation budgétaire de la commune
- 22/01/2026 Conseil communautaire
- 28/01/2026 Bornage à Badiffou
- 29/01/2026 Débat sur le PLUi CDC et communes à Aignes
- 11/02/2026 Réunion AFAFE
- 13/02/2026 AG du Comité des Fêtes
- 14/02/2026 AG de l'association de sauvegarde du patrimoine
- 16/02/2026 RDV CDC pour le projet de Mr Luzuy
- 16/02/2026 Commission finances de la CDC
- 19/02/2026 Conseil communautaire

¤



PILLAC - 16390

- **Délibération sur la modification des statuts du SEP du Sud Charente**

Mr le Maire présente au conseil la délibération à prendre concernant la modification des statuts du SEP.

La délibération est soumise au vote :

0 voix contre

0 abstention

9 voix pour

La délibération est adoptée.

- **Délibération sur l'achat d'un tracteur**

Mr le Maire rappelle que ce sujet était déjà à l'ordre du jour du précédent conseil municipal.

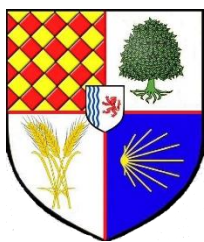
Au vu de l'ancienneté du tracteur (29 ans) et des factures d'entretien dont une à venir de 10 000€ ainsi que les pneus à changer, Monsieur le Maire propose de franchir un cap en investissant sur l'achat d'un tracteur neuf et rappelle que les 20 kms de voirie dont nous avons la charge sont entretenus tout le long de l'année ; l'achat en 2025 d'une épaveuse nécessite que nous ayons un tracteur adapté à ce nouveau matériel.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur la nécessité d'acheter un nouveau tracteur et rappelle que cet investissement a été présenté en amont à la Trésorerie et validé.

Me BOUILLON nous fait part de son avis en précisant qu'en tant qu'agricultrice, les tracteurs ont bien souvent plus d'années de fonctionnement et que l'entretien et les réparations font partie du courant, mettre des pneus d'occasion est normal.

De là Me BOUILLON en profite pour critiquer le projet de budget primitif de la commune, arguant du fait d'erreurs sur celui-ci. Elle précise qu'elle n'a plus confiance dans la sincérité des comptes, qu'il y a des anomalies et qu'enfin il faut faire voter le budget par la prochaine équipe.

M. le Maire, au vu du ton autoritaire et agressif de la part de Me BOUILLON, ne souhaitant pas que la séance « dérape », et pour la sérénité du débat, , décide de supprimer de l'ordre du jour toutes les délibérations liées au budget, les reportant de fait après les prochaines élections municipales.



PILLAC - 16390

- **Délibération sur la mise en œuvre de la fongibilité des crédits**

M. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une délibération technique demandée par la trésorerie, tous les ans, qui permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La délibération est soumise au vote :

0 voix contre

0 abstention

9 voix pour

La délibération est adoptée.

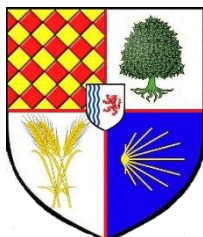
Questions diverses

- **Demande de dédommagement**

M. Le Maire informe le conseil qu'une locataire des logements sociaux a été privé de chauffage et d'eau chaude pendant près de deux mois suite à la panne de la chaudière. Après une première intervention, à sa demande, d'un artisan, un devis a été établi qui semblait très élevé ; un second artisan a été sollicité et la chaudière a été remplacée pour un coût facturé à la commune d'un peu plus de 5000€. La locataire demande donc un dédommagement pour le préjudice subi, soit environ 300€. Me BOUILLON rappelle que lors d'une discussion à ce propos, qu'elle n'était pas d'accord sur le montant demandé mais qu'elle se basait sur le coût de l'énergie que représente deux mois de chauffage et production d'eau chaude, soit environ 80€ par mois. Après discussion, le conseil décide d'accorder à la locataire un dédommagement de 180€.

- **Achat de pièges à frelons**

La commune n'ayant reçu que 3 demandes, suite à la proposition de M. Le Maire de solliciter un rabais auprès d'une enseigne de jardinage si il y avait au moins 10 personnes intéressées, la proposition d'achat groupé est donc annulée.



PILLAC - 16390

- **Voirie 2026**

Mme BOUILLON nous informe qu'un rendez-vous est programmé pour présenter la liste des voies communales à entretenir pour cette année. La route du Bernou a été sérieusement touchée par les pluies incessantes, au point que Mr Le Maire avait demandé de fermer temporairement la route à la circulation pendant trois jours, le temps que l'eau disparaisse du dessous de la chaussée. La réparation faite par l'agent communal n'est que temporaire ; il faudra voire à inclure cette partie de la route dans le prochain programme.

- **Arrêté communal concernant les travaux forestier sur le territoire communal**

Suite aux dégradations commises par un ouvrier forestier qui était missionné par la scierie Marandat de DIGNAC, Mr Le Maire a pris un arrêté obligeant toute entreprise qui effectuerait des travaux forestiers sur le territoire communal de remplir un questionnaire et de procéder à un état des lieux des chaussées empruntées avant et après le chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le Maire

La secrétaire de séance